



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-1473 - HELARION GRANULE B
Dossier lié n° 6100363

Maisons-Alfort, le 2 novembre 2009

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
HELARION GRANULE B**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par BORIE INDUSTRIES S.A.S.U., relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation HELARION GRANULE B détenue par HELARION INDUSTRIES.

Considérant que la fourniture de l'extrait Kbis fait apparaître le changement du détenteur ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence HELARION GRANULE, dont l'autorisation de mise sur le marché n° 6100363, détenue par HELARION INDUSTRIES, est en cours de validité ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation HELARION GRANULE B, n° 9500242, détenue par HELARION INDUSTRIES, est en cours de validité ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation HELARION GRANULE B, présentée par BORIE INDUSTRIES S.A.S.U, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit HELARION GRANULE.

Marc MORTUREUX